



PLAFOND KNAUF I-TEC R120 SOUS CHARPENTE BOIS KNAUF 2KS25

Fiche Technique Système

2022-10

PLAFOND KNAUF I-TEC, R120 SOUS CHARPENTE BOIS, 2KS25

D116.fr_CHARPENTE-BOIS_R120.fr_I-TEC_2KS25

Description du système

Plafond Knauf I-TEC sous charpente bois constitués par assemblage de deux plaques de plâtre KNAUF KS25 vissées sur une ossature métallique Knauf.

Le système est composé de :

- Plaques KNAUF KS25.
- Plaques KNAUF KS25 bords droits.
- Fourrures MOB.
- Cornière 25/30 ou Rail.
- Vis TTPC 55.
- Laine de verre.
- Ossature primaire I-TEC 100.
- Suspentes I-TEC.

Documents de référence

Mise en œuvre conformément à :

- NF DTU 25.41.

Justificatif de résistance au feu :

- PV: 12-H-146 ext.15/3 ext.12/2

Domaine d'emploi

Les plafonds KNAUF I-TEC sous charpente bois sont destinés à la réalisation d'ouvrages en :

- Neuf ou réhabilitation
- Locaux intérieurs classés EA – EB – EB+ p

Ce domaine d'emploi est valide pour les ouvrages suivants :

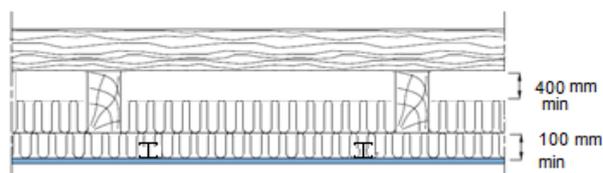
- Les bâtiments d'habitation de première, deuxième, troisième et quatrième famille.
- Les ERP de catégorie 1,2,3, 4 et 5.
- Les IGH.
- Les bâtiments soumis au code du travail.

Caractéristiques techniques

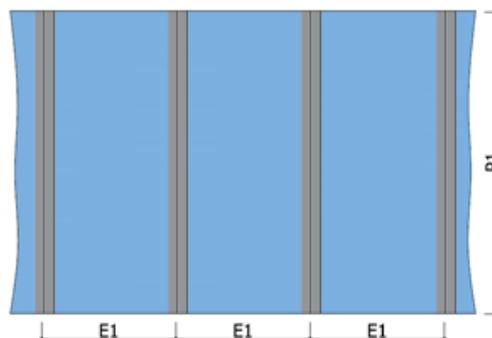
Eléments constitutifs du système	
Parements	KS25
Nombre de peau	2
Ossature	I-TEC, Fourrure MOB

Résistance au feu	
Type de support	Charpente bois
Classement de résistance au feu	R60
Isolation	Avec
Type d'isolant	Laine de verre
Epaisseur isolant [mm]	100 à 400
Lame d'air mini [mm]	200
Dimensionnement ^{(1) (2) (3)}	
Ossature	I-TEC 100
Entraxe I-TEC (E1) [m]	0.9
Portée I-TEC (P1) [m]	2.8
Entraxe fourrure MOB	0.4
Plaque	1^{ère} peau
Entraxe vissage sur fourrure MOB [mm]	300
	2^{ème} peau
Entraxe vissage sur fourrure MOB [mm]	150

Dispositions particulières de mise en œuvre	
Performance Feu :	Consulter le PV de résistance au feu
Performance acoustique :	Non
Autre :	Non



Lamea d'air : Cas avec laine de verre



Knauf
 Zone d'Activités – Rue Principale
 68600 WOLFGANTZEN
www.knauf.fr

SUPPORT TECHNIQUE
 Tél : 0 809 404068
STK@knauf.com

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.